Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260401-2026011-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LOCMARIA	**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 01 avril 2026**
Date de la convocation 24 MARS 2026	**Délibération n°2026-011**
ELUS EN EXERCICE : 15 **NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 14** **NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 14** **VOTES POUR : 14** **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**	**OBJET : MARCHE PUBLIC – REHABILITATION SALLE DE LANNIVREC – AVENANT n°2 – Lot 1 – Belle Ile Bois Marine**

L'an deux mille vingt-six, le premier avril à dix-neuf heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de Locmaria.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Dominique ROUSSELOT, Mme Marie THUILLIER, M. Marc KEMPF, Mme Aurélie BAUR, Mme Sarah MESNAY, M. Yvon MAUGER, Mme Marie-José JUGEAU, M. Michel HARDOUIN, Mme Anne France NAUDIN, M. Benjamin AZOUZE, Mme Maryline BRIERE, M. Christophe SAMZUN, Mme Sandrine SAMZUN, M. Pacifique DUTEL.

Absent excusé : M. Guy BENAROUCHE

Le conseil municipal,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le marché de travaux relatif à la réhabilitation de la salle polyvalente de Lannivrec,

Vu la délibération du 28 avril 2025 attribuant le lot n°1 « Maçonnerie – Gros œuvre » à l'entreprise Belle-Île Bois Marine,

Vu l'avenant n°1 approuvé le 15 décembre 2026 portant le montant du marché à 198 310 € HT, soit 237 972 € TTC,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires en cours de chantier afin d'assurer la conformité du bâtiment aux normes d'accessibilité,

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260401-2026011-DE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réhabilitation de la salle de Lannivrec, des adaptations techniques se sont révélées nécessaires en cours de chantier.

Le présent avenant n°2 concerne l'agrandissement de l'ouverture d'une porte située sur la façade ouest de la salle haute, avec un passage élargi de 80 cm à 110 cm. Ces travaux, non prévus initialement, sont indispensables pour assurer la mise en conformité du bâtiment avec les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Ils comprennent notamment :
- la découpe de la maçonnerie existante,
- l'évacuation des gravats,
- la reprise des ouvrages (linteau, appui, finitions),
- la fourniture et la pose des éléments nécessaires.

Le montant de l'avenant n°2 s'élève à : 2 640 € HT, soit 3 168 € TTC
Le nouveau montant du marché pour le lot n°1 est porté à : 200 950 € HT, soit 241 140 € TTC
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- Approuve l'avenant n°2 au marché de travaux relatif au lot n°1 « Maçonnerie – Gros œuvre »
- Accepte le nouveau montant du marché tel que présenté ci-dessus
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 ainsi que tout document afférent à son exécution

Fait et délibéré à Locmaria, le 01 avril 2026.

Le Maire,

MAIRIE DE LOCMARIA BELLE ILE MORBIHAN

Le Maire
Dominique ROUSSELOT

Dominique ROUSSELOT